



magazine de la Covati

N°15 - Été 2017



Sommaire

4-5

Finances

Montée en puissance de l'intercommunalité

14

Aérodrome

Nouveau président à l'aéro-club

6

Développement économique

La compétence développement économique s'étend aux zones d'activités

15

École de musique

Les 1000 & une notes

7



Tourisme

- * À vos smartphones !
- * Taxe de séjour : où en est-on ?

16-17

Travaux - voirie

- * Groupement de commandes
- * Le pont d'Échevannes

8 à 11

Enfance-jeunesse

- * Quelques ateliers périscolaires
- * À la une
- * Restaurant scolaire



18

Affaires générales

- * Un accompagnement juridique
- * Des rencontres de travail

12-13

Affaires sociales

- Le projet social intercommunal
- * Bien vieillir
- * Les familles



19



Agenda

des manifestations

Magazine de la Covati N°15 - été 2017

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Luc Baudry • RÉDACTION : Vice-présidents et service communication

PHOTOS : Covati, sauf mention • MISE EN PAGE : Perrine Latouche

IMPRESSION : I.C.O. 17-19 rue des corroyeurs - 21000 Dijon • TIRAGE : 6200 exemplaires • DÉPÔT LÉGAL : à parution





Édito

Lors du conseil communautaire du 3 mai, les élus ont approuvé le transfert de la compétence *Restauration scolaire* vers la Covati.

Cette décision est un acte fort. Elle constitue à la fois la fin d'une incohérence, dans la mesure où le temps méridien faisait partie intégrante du projet éducatif de territoire porté par la Covati, et traduit une volonté politique d'œuvrer en faveur d'une équité territoriale, en proposant un tarif unique aux familles (3,20€ par repas).

Ce transfert de compétence choisi accompagne les transferts imposés par la loi : eau et assainissement, Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), aire d'accueil des gens du voyage, zones d'activités économiques. Ces nouvelles compétences font de notre intercommunalité un acteur incontournable du quotidien des citoyens.

Malgré cela, l'échelon intercommunal reste encore flou dans la compréhension collective et il est indispensable que nous améliorions notre politique de communication.

La refonte en cours de notre site internet, la parution d'une double page dans le *Bien Public*, la diffusion du *CovatiInfos* sont des exemples concrets de ma volonté de transparence de l'action publique.

L'été est là et notre préoccupation immédiate concerne les plus jeunes qui vont fréquenter les centres de loisirs de la Covati. Les équipes d'animateurs sont prêtes et ont particulièrement veillé à proposer un programme riche et varié pour qu'été rime avec activités.

Les séniors ne sont pas oubliés et je me félicite du développement des actions qui sont organisées à leur attention tant pour faciliter le maintien à domicile que pour leur proposer la pratique d'activités sportives et de rencontres conviviales.

Bien grandir, bien vieillir et bien vivre sur le territoire de la Covati, telle est la ligne de conduite qui guide mon action au quotidien.

Luc Baudry
Président de la Covati



Montée en puissance de l'intercommunalité

Le budget 2017 de la Covati a été voté le 22 mars. Ce document traduit les orientations politiques des élus communautaires telles qu'elles ont été présentées lors de la séance qui a précédé le vote du budget.

Comme pour toutes les collectivités du bloc communal, le budget 2017 s'inscrit dans un contexte de forte morosité et de rigueur budgétaire. La Covati n'échappe pas à la baisse des dotations de l'État et doit, par ailleurs, assumer le transfert obligatoire de nouvelles compétences et faire face à des prélèvements supplémentaires (hausse du Fonds de péréquation : 68 711 € en 2016, 135 068 € en 2017).

Pour mémoire, la communauté de communes ne compte pas un seul budget mais six :

- **Le budget principal** qui retrace les activités de la Covati (actions sociales, affaires scolaires, voirie, équipements et infrastructures, développement économique, urbanisme, tourisme, ordures ménagères, secrétariat de mairie, administration générale...) financées essentiellement par les impôts (taxe d'habitation, taxe

foncière et cotisation foncière des entreprises) et les dotations de l'État.

- **Le budget annexe SPANC** (Service public d'assainissement non collectif)

Ce service fonctionne en régie avec du personnel de la communauté de communes et du personnel mis à disposition par une commune membre.

- **Le budget annexe immeuble-trésorerie**

La Covati gère, entretient et loue le bâtiment à la direction des finances publiques pour abriter la trésorerie d'Is-sur-Tille.

- **Le budget annexe Parc d'activités du Seuil de Bourgogne**

Ce budget est lié à la zone d'activités de 30 hectares située à Til-Châtel.

- **Le budget annexe office de tourisme**

- **Le budget annexe école de musique *Les 1000 & une notes*.**

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CHIFFRES DES BUDGETS TELS QU'ILS ONT ÉTÉ APPROUVÉS

BUDGET 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Général	6 070 250	1 595 875	7 666 125
SPANC	50 444	125 310	175 754
Immeuble Trésorerie	13 908	18 839	32 747
Parc d'activités Seuil de Bourgogne	227 407	333 182	560 589
Office de Tourisme	81 233	3 240	84 473
Ecole de Musique	284 821	500	285 321
Total dépenses	6 728 063	2 076 945	8 805 008
Total recettes	7 264 983	2 077 787	9 342 770
Excédent budgétaire	536 920	841	537 761

La bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de dégager les capacités d'investissement nécessaires à la mise en œuvre du programme d'investissements.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Attributions de compensations versées aux communes membres
- Mise en place des actions dans le cadre de la politique sociale intercommunale
- Réalisation d'une étude pour le transfert de la compétence *eau et assainissement*
- Dépenses de personnel, les charges de fonctionnement de la collectivité
- Versement aux budgets annexes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Impôts et taxes pour 3 940 712 € soit 60 % du budget (dont 904 888 € pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères)
- Dotations de l'État et subventions pour 1 208 543 € (18 % des recettes)
- Participations diverses : 644 561 €
- Report du résultat constaté au compte administratif 2016 : 527 542 €
- Remboursements de personnel à hauteur de 158 362 €
- Produits divers et produits exceptionnels pour 49 775 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le volume des dépenses d'investissement est en forte augmentation et passe de 779 167 € (chiffre 2016) à 1 591 175 €.

Les principales dépenses :

- Réaménagement des bureaux de la Covati : 82 800 €
- Reprise du site internet : 17 300 €
- Logiciel et matériel informatique enfance-jeunesse : 18 000 €
- Centre de loisirs : 464 130 €
- Réseau communautaire (étude et travaux voirie) : 109 870 €
- Groupement de travaux annuels : 417 900 €
- Maison de la petite enfance : 6 030 €
- Remboursement du capital des emprunts : 107 330 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS

- 160 559 € seront issus du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- 206 600 € proviendront de subventions et fonds de concours
- 53 012 € découleront de la dotation aux amortissements
- 417 900 € seront remboursés par les communes sur le groupement de travaux
- 110 930 € résulteront du versement de la section de fonctionnement

Cette année, il est prévu d'avoir recours à un emprunt pour financer les investissements (300 000 €).

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

• Fonctionnement :

Outre le fonctionnement de l'office, ce budget intègre l'organisation de manifestations (marché gourmand, fête de la truffe, marche pédestre...) ainsi que des actions de communication.

Ce budget annexe est équilibré par un versement du budget principal d'un montant de 64 648 € (en baisse de 16 084 €).

• Investissement :

Réalisation des chemins de randonnées et des sentiers VTT.

Christophe Monot

Vice-président en charge
des finances



LES AGENTS DE LA COVATI

74 agents permanents
(46,66 agents en équivalents temps plein)
répartis comme suit :

- 38 agents au service enfance-jeunesse et actions sociales,
- 20 agents à l'école de musique,
- 11 agents au service administration générale,
- 5 agents au service technique.

À ces agents s'ajoutent ponctuellement des contractuels :

- 4 à l'école de musique,
- 15 à 20 par mois au service enfance-jeunesse (peri et extrascolaire),
- 1 saisonnier à l'Office de tourisme.



La compétence développement économique s'étend aux zones d'activités

Depuis le 1^{er} janvier, la Covati s'est vue attribuer la compétence Gestion des zones d'activités économiques et commerces de proximité.

C'est le législateur qui a imposé ce transfert dans le cadre de la loi Notre. Cette compétence s'inscrit toutefois en parfaite cohérence avec le Schéma d'accueil des entreprises tel qu'il a été élaboré et approuvé par les élus de la Covati.

La conséquence directe de cette loi est le transfert de l'ensemble des biens meubles et immeubles au profit de l'intercommunalité (voiries, réseaux, espaces verts et autres éléments d'infrastructures).

Il convient désormais de finaliser les conditions de ce transfert afin que la Covati et les communes, qui étaient propriétaires de l'ensemble des biens, trouvent un équilibre financier satisfaisant.

Ce travail fera l'objet de discussions et, au regard de la situation différente dans laquelle se trouve chaque zone, il est nécessaire de trouver des solutions adaptées à chaque commune.

Toutefois, afin de ne pas pénaliser les communes qui étaient en contact avancé avec des professionnels désireux de s'installer sur leur zone d'activité, la Covati a délibéré afin d'autoriser les communes à signer les actes de vente qui prendront alors la forme d'un acte tripartite (entreprise, commune, Covati).

En ce qui concerne le commerce de proximité, il est nécessaire de définir l'intérêt communautaire, c'est-à-dire identifier les missions qui relèveront clairement de la compétence de la Covati et celles qui resteront dans le giron des communes.

La loi ayant confié le rôle de chef de file de l'économie au Conseil régional, il convient de contractualiser avec cette collectivité notamment en termes de politiques d'aides au développement économique (aides à l'immobilier d'entreprises, aides directes...). La convention sera présentée très prochainement aux élus intercommunaux.

Jean-François Brigand

Vice-président en charge
du développement économique



Seuil de Bourgogne
PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



À vos smartphones !

La Covati s'est associée aux *Geocacheurs de Bourgogne* afin d'élaborer sur le territoire un nouveau type de chasse aux trésors : le geocaching. Deux services de la Covati ont ainsi mis leurs compétences en commun afin de mettre en place cette activité ludique.

Pour l'Office de tourisme, il s'agit de continuer son développement vers un tourisme de nature et de proposer une nouvelle activité de plein air (parallèlement à la randonnée ou à l'équitation). En inscrivant ces caches géolocalisées, il y a un objectif, celui de faire découvrir autrement notre patrimoine local parfois méconnu.

Au travers de cette activité, le service enfance-jeunesse sensibilise aux questions liées au développement durable en fabriquant des caches originales et en leur dévoilant de façon amusante le patrimoine historique et naturel qui les entourent.

L'État soutient cette action auprès des plus jeunes par le dispositif *Territoires à énergie positive*, pour la croissance verte impulsé par le Pays Seine-et-Tilles.

informations sur www.covati-tourisme.fr



exemples de caches originales

Thierry Darphin

Vice-président en charge
du tourisme et de la culture



Taxe de séjour : où en est-on ?



La Covati a mené deux réunions d'information auprès des hébergeurs touristiques afin que la mise en place de cette nouvelle fiscalité (au 1^{er} janvier 2018) soit comprise et partagée par le plus grand nombre.

Pour rappel, la taxe de séjour est collectée par les propriétaires d'un hébergement touristique (chambres d'hôtes, gîtes, campings,

hôtels...). Ce sont donc les vacanciers qui sont redevables de cette taxe qui est due par personne et par nuit dès lors qu'ils logent dans un hébergement touristique. Le produit de la taxe de séjour est intégralement affecté aux dépenses destinées à favoriser le développement touristique du territoire et donc à amplifier les retombées économiques.



Quelques ateliers périscolaires



Douze enfants des accueils de loisirs de la Covati ont profité des dernières vacances pour jardiner sous les précieux conseils de Bernadette Durand, animatrice naturaliste, pépiniériste, apicultrice et éleveuse.

Guidés par Bernadette, pour leurs premiers pas de jardiniers *nature*, ils ont également été accompagnés par Julien, Suzy, Allan et Quentin, animateurs de la Covati. Ces derniers se sont rendus sur plusieurs accueils pour participer à des animations à thèmes telles que compost et terrarium, outils de jardinage, insectes utiles...

Cet atelier de jardinage s'inscrit dans un projet plus global, *la Covati, d'hier, d'aujourd'hui et de demain*, commun à tous les accueils de loisirs. Il a pour ambition de permettre aux enfants qui fréquentent ces structures de découvrir et comprendre leur environnement au sens large, pour en devenir des acteurs éco-citoyens.

Au centre de loisirs de Villey-sur-Tille / Marey-sur-Tille, quatorze enfants ont participé à l'atelier *À la manière de...*

Autour de grands noms de la peinture, ils ont pu travailler différents styles :

- **Salvador Dali** : imaginer et reproduire un animal intitulé *drôle de bête*, qui le caractérise au minimum de trois espèces animales bien distinctes. À la façon surréaliste de l'artiste.
- **Vincent Van Gogh** : dessiner un portrait ou un paysage, uniquement en petits traits de pastel, pour créer un mouvement postimpressionniste.
- **Piet Mondrian** : réaliser le dessin de son choix puis le reproduire en y incorporant des formes carrées, rectangulaires pour s'inspirer du mouvement cubisme.
- **Giuseppe Arcimboldo** : réaliser un portrait, composé uniquement d'une juxtaposition de fruits, légumes, végétaux, pour créer le mouvement maniériste.



à la manière de...



IS-SUR-TILLE

Les élèves ont papoté avec Davide Cali



■ Les écoliers de plusieurs sections ont posé moult questions à l'auteur. Photo Muriel AVRIL

Davide Cali, écrivain suisse-italien, dessinateur et scénariste d'albums jeunesse, est venu "papoter" avec les élèves de l'école primaire Anatole-France à l'espace culturel Carnot ou directement dans leur établissement. Les raisons de cette rencontre : découvrir le travail réalisé en amont, à partir de son livre *Moi, J'attends*. C'est ainsi que 92 enfants de CP, CE1, CE2 de l'école issoise ont pu faire connaissance avec Davide Cali. Cette rencontre était organisée par la Médiathèque de Côte-d'Or qui a lancé une opération intitulée "Ça papote", en partenariat avec les bibliothèques de neuf communes dont Is-sur-Tille. Ainsi, chaque année, un auteur ou un illustrateur sera invité à partager son art avec de jeunes écoliers en partenariat avec les bibliothèques du réseau départemental.

À la une...



MARCILLY-SUR-TILLE

Canberra, c'est dans quelle direction ?



■ Les enfants ont positionné le panneau en direction des grandes villes.

Photo Muriel AVRIL

Cinq enfants de l'accueil périscolaire élémentaire de la communauté de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon (Covati) ont construit un panneau indiquant les directions de grandes capitales. Durant cet atelier, les enfants ont pu utiliser une carte du monde pour repérer ces grandes villes, *via* Internet, pour connaître les distances qui les séparent de la commune. Les enfants ont positionné ce panneau grâce à une boussole. Après les vacances, plusieurs ateliers seront mis en place comme la plantation de légumes, de la cuisine et un spectacle en partenariat avec l'école de musique.

IS-SUR-TILLE ENVIRONNEMENT

Les enfants ont appris l'art du tri



■ Cinq jeunes s'étaient portés volontaires pour aller au syndicat mixte des ordures ménagères à vélo. Photo Muriel AVRIL

Vendredi, les enfants des centres de loisirs de Marsannay-le-Bois et d'Is-sur-Tille ont visité le syndicat mixte des ordures ménagères issois. Le recyclage n'a plus de secret pour eux.

Pas de trêve pour les enfants fréquentant les centres de loisirs de la communauté de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon (Covati). Même pendant les vacances, ils participent à des actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets. Ven-

dredi, une journée était organisée au syndicat mixte des ordures ménagères (Smom), situé à Is-sur-Tille. Neuf enfants, âgés de 9 à 13 ans, venant des centres de loisirs de Marsannay-le-Bois et d'Is-sur-Tille y ont participé. Sous la houlette de Bastien Degret, éducateur sportif, cinq se sont portés volontaires pour y aller à VTT. Ils ont ainsi parcouru une quarantaine de kilomètres. Sur place, ils ont été accueillis par Béranger Valat, responsable d'exploitation du Smom d'Is-sur-Tille. Les enfants ont ainsi décou-

vert les différents types de déchets recyclables, comment les trier et ce qu'ils devenaient ensuite. Les enfants ont ainsi appris que si 27 bouteilles permettent de fabriquer un pull polaire, il faudra 670 canettes pour concevoir un cadre de vélo. Des messages qu'ils ont bien assimilés. Ils se sont dit prêts à les communiquer à leur entourage.

CONTACT Centre de loisirs à Is-sur-Tille au 03.80.95.22.10. Centre de loisirs de Marsannay-le-Bois au 03.80.35.58.17.

Restaurant scolaire

En France, plus d'un élève sur deux déjeune collectivement le midi, les jours d'école. Ceci représente plus d'un milliard de repas chaque année. Sur le territoire de la Covati, ce sont 500 à 600 repas qui sont servis chaque jour sur les 9 sites de restauration d'Is-sur-Tille, Marcilly-sur-Tille, Til-Châtel, Lux, Spoy, Gemeaux, Marsannay-le-Bois, Saulx-le-Duc et Marey-sur-Tille.

Au delà des apports nutritionnels nécessaires au développement de l'enfant, le temps du repas est l'occasion pour eux de se détendre, de communiquer entre eux et avec les adultes qui les accompagnent. Il doit aussi être un moment privilégié de découverte et de plaisir, un moment épanouissant.

CE QUI CHANGE

À partir de la rentrée de septembre 2017, pour les écoles maternelles et élémentaires, la gestion de la restauration relèvera de la Covati. La Covati était une des rares collectivités pour laquelle la compétence restauration scolaire avait été dissociée de la compétence enfance-jeunesse. Le temps méridien était ainsi porté par deux collectivités : les communes pour toute la partie repas et la Communauté de communes pour le temps périscolaire.

Ce changement entraînera une plus grande visibilité pour les familles : les parents ne recevront plus qu'une seule facture pour le temps méridien et non plus deux comme c'est le cas actuellement.

Ce transfert apportera une équité et une cohérence en matière de restauration sur le territoire : chaque enfant de la Covati se verra proposer le même repas facturé au même tarif de 3,20 € (actuellement trois sociétés prestataires livrent les repas et chaque commune fixe librement le tarif du repas). Une grande majorité des familles verra donc sa facture baisser.

Cela permettra également d'instaurer une certaine souplesse dans l'organisation et une simplification pour les communes qui n'auront plus à gérer ce service et qui ne porteront

plus les investissements mais seront toujours acteurs des décisions puisque chaque maire sera sollicité pour définir le cahier des charges, choisir le prestataire commun, participer aux commissions de suivi...

UN SERVICE INCHANGÉ

La gestion sera toujours assurée, pour la première année du transfert de compétence, par les trois sociétés de restauration collective livrant actuellement. Les repas seront préparés dans les cuisines centrales puis livrés dans les cuisines dites *satellites*, en liaison froide. Le respect des normes en termes d'équilibre alimentaire et de sécurité sanitaire sera, bien sûr, une des préoccupations principales.

Comme à l'heure actuelle, la Covati continuera de prendre en compte le confort des enfants lors de la prise du repas dans un environnement rendu agréable par l'aménagement des locaux, l'adaptation du mobilier et en faisant attention aux nuisances sonores. L'organisation d'animations dans le cadre d'ateliers de découverte sera poursuivie tout comme la valorisation du patrimoine culinaire, la promotion des produits de bonne qualité, la découverte des odeurs, des saveurs. Il est important pour les élus de la Covati de sensibiliser les enfants à une meilleure prise en charge de leur alimentation et donc de leur santé.

LES NOUVEAUTÉS

Parallèlement, une nouvelle solution va venir faciliter la gestion du service. Les processus de saisie des inscriptions et de pointage des présences informatisés permettront de raccourcir les délais de facturation. Les familles pourront toujours régler en ligne et auront accès à un espace réservé afin de gérer leurs inscriptions, non seulement pour les temps de restauration, mais également pour les temps périscolaires et les vacances.

Cécile Staiger

Vice-présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse



Atelier fromages



Atelier chocolat



Atelier desserts



Service social intercommunal

Depuis le 1^{er} janvier, le service social de la Covati s'est développé afin de répondre aux attentes des seniors et des familles du territoire.

BIEN VIEILLIR

Afin d'accompagner au mieux le vieillissement de la population, le service social de la Covati a mis en place plusieurs actions individuelles et collectives.

Il accompagne les seniors de plus de 65 ans dans chacune des étapes de leur vie afin que la retraite soit synonyme de *Bien vivre* :

- orientation et information (maintien à domicile et accompagnement, aides et financements, amélioration de l'habitat...)
- services à domicile (portage de repas, transport à la demande, téléalarme...)
- aide aux démarches administratives (demande d'aide sociale et Aide personnalisée à l'autonomie...)

Plusieurs ateliers et animations sont proposés : activités physiques adaptées, ateliers intergénérationnels, instants conviviaux avec les différents *Activ'*...

Ce service s'adresse également aux aidants et aux professionnels des soins, de la santé et de l'action sociale.

Informations, renseignements ou inscriptions

Service social de la Covati
espace solidarité emploi
20, place Général-Leclerc, Is-sur-Tille
03 80 95 47 70

du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

L'équipe

- Hanane Kzikaz : directrice et coordinatrice
- Anaïs Roy : animatrice
- Angélique Turlot : conseillère en économie sociale et familiale
- Mélanie Joly : assistante sociale

Initiation aquagym

Cet atelier a été proposé gratuitement à tous les aînés du territoire qui souhaitent commencer une pratique physique douce. La piscine d'Is-sur-Tille leur a ouvert ses portes tous les lundis de juin. Les cours étaient assurés par des maîtres nageurs.



FAMILLES

Le service social propose des activités en direction des parents et des enfants dans le cadre du soutien aux familles.

À compter de la rentrée scolaire de septembre 2017, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) sera porté par la Covati.

Le CLAS est un dispositif de soutien à la parentalité financé par la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Son objectif est de favoriser la réussite scolaire des enfants en développant l'aide au travail scolaire, les apports culturels... tout en favorisant l'implication des parents.

L'aide aux devoirs et les activités sportives et culturelles continueront d'être proposées aux enfants dans les écoles élémentaires d'Is-sur-Tille, Marcilly-sur-Tille et au Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de Gemeaux.

Le CLAS sera également proposé au RPI de Saulx-le-Duc à la rentrée 2017.

De plus, les parents des différents sites pourront, s'ils le souhaitent, participer aux activités proposées afin de favoriser l'échange avec les enfants et les relations entre les familles et l'école.

Sur notre territoire, une équipe d'accompagnement bénévole travaille toute l'année auprès des groupes d'élèves. Ce soutien a lieu :

- à l'école élémentaire d'Is-sur-Tille les mardis et jeudis de 16h à 17h,
- à l'école élémentaire de Marcilly-sur-Tille : les mardis de 16h30 à 17h30
- au RPI de Gemeaux : les jeudis de 16h40 à 17h40
- au RPI de Saulx-le-Duc (rentrée 2017), les lundis de 15h40 à 16h40.

Renseignements : 03 80 95 47 70

- Anaïs Roy pour Is-sur-Tille et Saulx-le-Duc
- Angélique Turlot pour Marcilly-sur-Tille et Gemeaux

Michèle Chanussot,

Vice-présidente en charge des affaires sociales



La Covati recherche des bénévoles motivés et disponibles qui pourraient intervenir auprès des enfants pendant l'année scolaire dans le cadre du CLAS. Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité contribuent à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.



NOUVEAU !

Le café parent

L'objectif du projet :

- créer un lieu neutre, ouvert à tous les parents et les grands-parents du territoire,
- proposer un espace de dialogue, d'accompagnement, de partage de paroles et d'expériences,
- proposer un espace intermédiaire entre le quotidien, les questions, les difficultés des parents et les consultations spécialisées.

Ces échanges se feront autour d'une boisson chaude offerte, un mercredi par mois, à l'espace solidarité emploi.

Activ'conduite

L'*auto-école issoise* propose de remettre à jour les connaissances du code de la route et de la conduite.

Prochaines dates prévues en octobre et novembre (6 personnes par session).

Activ'partage - pour les plus de 70 ans

Pour rompre l'isolement et partager un moment de convivialité, le service social organise, deux vendredis par mois, un repas précédé d'une animation différente lors de chaque rencontre.



Nouveau Président à l'aéro-club

L'aéro-club du Val d'Is est le troisième aéro-club de Bourgogne après ceux de Darois et de Mâcon (Saône-et-Loire). Il est uniquement animé par des bénévoles et rassemble près de 160 membres. Presque 2 000 heures de vol sont enregistrées à son compteur, une moitié en avion et l'autre en ULM (Ultra-léger motorisé). La plupart des pilotes inscrits viennent de Dijon et de Haute-Marne.

L'aéro-club possède une école qui prépare au PPL (licence de pilote privé) et au brevet d'ULM. Aujourd'hui, 25 élèves âgés de 16 à 60 ans y sont inscrits. « Nous avons la possibilité de doubler nos effectifs », estime Bruno Rosey, nouveau Président de l'aéro-club.

Passer le PPL, demande une formation de 50 heures de vol qui se déroule, en moyenne, sur deux années. Le brevet d'ULM demande quant à lui, entre 25 et 30 heures de vol. Être pilote ouvre des possibilités de carrière.

L'aéro-club du Val d'Is possède quatre avions



© Aéro-club Val d'Is

et trois ULM. Une dizaine d'avions privés sont également hébergés dans les hangars aménagés sur l'aérodrome.

Bruno Rosey souhaite « faire vivre ce terrain ». Quelques idées sont à l'étude : créer un parking, relooker la façade du bâtiment, essayer d'attirer et d'installer sur ce site des entreprises en lien avec l'aéronautique.

Marc Chautemps

Vice-président en charge des énergies renouvelable et de l'aérodrome



Les 1000 & une notes

L'école de musique de la Covati ouvre ses portes au public mercredi 5 juillet, l'occasion de venir découvrir la diversité des activités proposées.

Par ses différentes prestations publiques, l'école de musique *Les 1000 & une notes* fait vivre la musique et l'art du cirque sur tout le territoire de la Covati mais aussi sur la communauté de communes *entre Tille et Venelles*.

À travers une multitude de disciplines enseignées, ce sont près de 220 élèves qui profitent chaque semaine d'un enseignement de qualité. Outre les instruments à vents (flûte, clarinette, hautbois, saxophone, trompette, trombone, cor, tuba), le piano, l'accordéon, la guitare et les percussions, l'école propose des ateliers de musiques actuelles, différents chœurs en fonction des âges (enfants, ados, adultes) ainsi que des cours de cirque.

Autant d'activités artistiques qui offrent à chacun la possibilité de s'exprimer, de partager et de développer sa sensibilité !

L'école de musique, toujours à l'écoute de chacun, souhaite proposer, dès la rentrée de septembre 2017, un jardin musical, pour les enfants de grande section et ouvre un second cours de cirque, pour permettre un apprentissage approprié en fonction de l'âge de l'enfant.

RENSEIGNEMENT : 03 80 95 32 41

Thierry Darphin

Vice-président en charge
du tourisme et de la culture



PORTES-OUVERTES
mercredi 5 juillet
de 14h à 17h30
salle Berlioz
rue Gambetta, Is-sur-Tille



Groupement de commandes

Depuis plusieurs années, la Covati propose aux communes du territoire un groupement afin de rationaliser les études et les travaux de voirie.

PLUSIEURS ÉTAPES

1/ La Covati choisit un bureau d'étude de voirie. Cette année, c'est la société *Berest* qui a été retenue.

2/ Les communes qui ont des projets de réhabilitation de voirie dans l'année se manifestent auprès du service technique. Le technicien du bureau d'étude rencontre les communes, plusieurs fois si besoin, afin de leur proposer des solutions techniques pour répondre à leur problématique et établit un chiffrage.

3/ Suite à cela, les communes font des arbitrages budgétaires afin de définir les travaux qui seront retenus pour être réalisés dans l'année.

4/ Dans le même temps, la Covati aide au montage des dossiers de demande de subvention au Conseil départemental (Programme de soutien à la voirie).

5/ Un appel d'offre est lancé par la Covati afin de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.

6/ Le bureau d'étude, conjointement avec les communes, suit et réceptionne les travaux.

LE BUT DE CE SERVICE EST DOUBLE

- Faire baisser les prix des travaux en proposant aux entreprises un volume de chantiers important sur le territoire
- Apporter un appui technique aux communes grâce au service technique intercommunal et au bureau d'étude

Cette année, cinq communes ont pris part au groupement avec la Covati : Vernot, Marsannay-le-Bois, Épagny, Marcilly-sur-Tille et Saulx-le-Duc, pour un montant total de travaux de 337 843 € HT .

C'est l'entreprise *Colas* qui a emporté le marché cette année.



Pont d'Échevannes



UN PEU D'HISTOIRE...

La route communautaire entre Marcilly-sur-Tille et Échevannes empreinte un pont qui enjambe la Tille à la frontière des communes de Til-Châtel et d'Échevannes.

La construction de ce pont est évoquée pour la première fois en août 1910, lors d'un conseil municipal à Échevannes. L'objectif était de remplacer une passerelle piétonne en bois pour permettre aux voitures, à l'époque en plein développement, d'accéder à la gare de Marcilly-sur-Tille et à Is-sur-Tille, sans détour par Til-Châtel.

La construction a alors été financée par la vente de sapins communaux.

Une subvention a été sollicitée auprès du ministère de la guerre. En effet, en cas de guerre avec l'Allemagne, la construction du pont aurait pu servir comme deuxième voie pour l'arrivée ou le départ de troupes par la gare. Cette subvention a été refusée et la construction fut achevée en décembre 1911.

Dès 1939, des réparations ont été effectuées sur l'ouvrage. En 1957, celui-ci est limité à 5 tonnes avant de subir de lourdes réparations en 1958.

AUJOURD'HUI

Le pont devient propriété du SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples) en 2000, puis de la Covati en 2002. Quelques années plus tard, une limitation à 3,5 tonnes est mise en place.

En 2014, un bureau spécialisé dans les ouvrages d'art a expertisé le pont (vérification structurelle, analyse des bétons, vérification des ferrillages...). Le diagnostic tombe : il faut absolument faire respecter la limitation de tonnage à 3,5 tonnes par des aménagements de voirie. De plus, le garde-corps très vétuste n'est plus aux normes.

Les aménagements de voirie ont été réalisés rapidement et le garde-corps va être rénové par l'entreprise *Métal innovation* (Moloy), en respectant le travail de ferronnerie de l'époque.

Jean-Denis Staiger

Vice-président en charge
des travaux et de la voirie



La Covati au service de ses communes



UN ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Malgré les annonces de simplification administrative, la complexité juridique reste un obstacle majeur dans l'action des communes.

Fort de ce constat, la Covati a décidé de proposer une assistance juridique à l'ensemble de ses communes membres. À cet effet, un contrat a été signé avec la société *SVP*, qui bénéficie d'une longue expérience et d'un réel savoir-faire dans l'accompagnement des collectivités de toutes tailles.

Une équipe de juristes pluridisciplinaires apporte les réponses à toutes les questions que les élus ou les techniciens sont amenés à se poser dans la résolution d'un problème ou le montage d'un projet.

Le financement de cette prestation est totalement assuré par la Covati.



Réunion des agents avec les secrétaires de mairies

DES RENCONTRES DE TRAVAIL

Parallèlement à cet accompagnement juridique, la Covati organise, sur la base d'un rythme trimestriel, des réunions en direction de l'ensemble des secrétaires de mairie.

Ces réunions sont importantes car elles constituent à la fois un moment d'échanges sur l'actualité de l'intercommunalité mais également des retours d'expériences entre les secrétaires de mairies qui exercent souvent leurs missions de manière isolée.

Le lien communes/intercommunalité est ainsi facilité pour une amélioration de l'efficacité du service public sur l'ensemble du territoire.

NOUVEAU !

Toutes les actualités de la Communauté de communes sont dans la brochure bimestrielle *Covatiinfos*.

Disponible à la Covati, à l'Office de tourisme, dans vos mairies ou sur www.covati.fr



Bruno Brilliard
Directeur général
des services



Agenda

des manifestations

Is-sur-Tille, jusqu'au 19 août
Exposition *Archéologie en Val-de-Saône*

Juillet

Is-sur-Tille, 1^{er} - 30 juillet
Exposition peinture sur verre

Is-sur-Tille, dimanche 2
Vide-grenier

Marcilly-sur-Tille, jeudi 13
Kermesse, feux d'artifice et bal

Is-sur-Tille, 13 & 14
Fête nationale

Spoys, vendredi 14
Cérémonie et kermesse

Moloy, mardi 18
Visite commentée

Crécey-sur-Tille, vendredi 21
Marché nocturne et inauguration du sentier du Montaigu

Is-sur-Tille, samedi 22
Sortie nature

Marcilly-sur-Tille, samedi 22
Grande fête nationale du livre pour la jeunesse

Moloy, samedi 29
Marché gourmand

Août

Is-sur-Tille, 1^{er} - 31 août
Exposition *Atelier Fa-sol*

Moloy, mardi 1^{er}
Visite commentée

Villecomte, samedi 5
Fête de l'escargot

Is-sur-Tille, dimanche 13
Arrivée du Tour de Côte-d'Or

Marcilly-sur-Tille,
16 août - 4 octobre
Exposition *À toi de jouer !*

Is-sur-Tille, 19 & 20
Championnat de France autocross

Is-sur-Tille, samedi 26
Féerie nocturne au train des Lavières

Septembre

Is-sur-Tille, samedi 9
Forum des associations

Is-sur-Tille, samedi 9
Kermesse des *Eaux vives*

Marcilly-sur-Tille, samedi 16
Il y a 100 ans... le camp américain

Is-sur-Tille, dimanche 17
Journées du patrimoine

Marcilly-sur-Tille, dimanche 17
Vide-grenier

Is-sur-Tille, jeudi 21
Conférence sur l'archéologie de la Grande Guerre

Is-sur-Tille, vendredi 22
Concert lecture

Is-sur-Tille, 22 - 24 septembre
Reconstitution de camps

Lux, samedi 23
Fantastic Picnic

Is-sur-Tille, dimanche 24
Commémoration *Centenaire*

Marcilly-sur-Tille, vendredi 29
Conférence *Le 1^{er} engagement de chars français*

Marcilly-sur-Tille, samedi 30
Sortie nature et initiation à l'utilisation d'un microscope

Is-sur-Tille, septembre - décembre
Exposition Grande Guerre et présence américaine

Octobre

Is-sur-Tille, mercredi 4
Semaine bleue

Is-sur-Tille, samedi 21
Fête de la Truffe et des Papilles

Novembre

Is-sur-Tille, 1^{er} - 30 novembre
Exposition association *Créat'il*

Is-sur-Tille, dimanche 5
Thé dansant

Is-sur-Tille, samedi 11
Commémoration de l'Armistice

Marcilly-sur-Tille, samedi 18
Théâtre *Éclats de rue*

Marcilly-sur-Tille,
22 novembre - 10 janvier
Et si on jouait ?!

Is-sur-Tille, samedi 25
Concert de la Sainte-Cécile

Marcilly-sur-Tille, dimanche 26
Bourse aux jouets

Décembre

Is-sur-Tille, samedi 2
Foire d'Automne

Is-sur-Tille, dimanche 3
Marché de Noël

Is-sur-Tille, mardi 5
Hommage aux morts pour la France pendant la guerre

d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

Marcilly-sur-Tille, dimanche 10
Théâtre

Is-sur-Tille, mercredi 13
Noël pour tous

Is-sur-Tille, vendredi 15
Concert de Noël

Is-sur-Tille, samedi 16
Père Noël au train des Lavières

Visites commentées (réservation obligatoire auprès de l'Office de tourisme - 03 80 95 24 03)

- Église de Gemeaux : tous les vendredis de juillet et août (sauf le 14 juillet), 14h30 devant l'église,
- Ville d'Is-sur-Tille : tous les jeudis du 13 juillet au 31 août, 14h devant l'Office de tourisme.

Initiations au jeu de quilles les mercredis après-midi en juillet et en août (réservation obligatoire à l'Office de tourisme), en partenariat avec l'association de Réveil section quilles, à la plaine de jeux d'Is-sur-Tille.

Train des Lavières : ouvert tous les dimanche de 15h à 19h jusqu'au 10 septembre.

1. Spoy • 2. Inauguration du *sentier du Bué* à Pichanges • 3. Église de Villey-sur-Tille • 4. Lavoir de Marcilly-sur-Tille • 5. Église de Chaignay • 6. Lavoir de Lux • 7. *Creux bleu* de Villecomte • 8. Église de Saulx-le-Duc • 9. Lavoir de Crécey-sur-Tille • 10. Visite guidée d'Is-sur-Tille • 11. Sentier de randonnée *Sources et rouissoirs* à Poiseul-les-Saulx • 12. Visite guidée de Molo • 13. Aérodrome de Til-Châtel • 14. Lavoir de Vernot • 15. Église d'Avelanges • 16. Visite guidée de l'église de Gemeaux • 17. Lavoir de Courtivron • 18. Marey-sur-Tille • 19. La Ferme du fossé à Échevannes • 20. La glacière de Diénay • 21. Lavoir de Tarsul • 22. Église d'Épagny • 23. *Foulée des cochons* à Marsannay-le-Bois



14



15



16



17



18



19



20



21



22



23